

## **Protégeons les mineurs des réseaux sociaux**

Vincent Eschmann (Le Centre)

Aujourd'hui, les jeunes passent des heures à voir défiler sur les réseaux sociaux des informations, des images, des contenus infinis si absorbants qu'ils font abstraction de la réalité, plongeant les jeunes dans un monde virtuel à l'origine d'une problématique qui touche de plus en plus de jeunes.

Bien que les réseaux sociaux puissent être une source d'information rapide et accessible, ils représentent de plus en plus une échappatoire, entraînant un risque de déstructuration psychologique. Ils poussent chaque adolescent et enfant à la dissociation du monde réel dans lequel il évolue.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a déjà publié une enquête sur l'état de santé de la population en 2022 indiquant que la santé psychique des jeunes est en train de s'écrouler. Selon les résultats de l'étude, la part des personnes avec une détresse psychologique moyenne ou élevée a progressé de 15 à 18% par rapport à 2017 avec un pic à 22% chez les 15-24 ans.

De nouvelles données du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe datant de septembre 2024 révèlent une forte augmentation de l'utilisation problématique des médias sociaux chez les adolescents ce qui soulève des préoccupations urgentes quant à l'impact des technologies numériques sur la santé mentale et le bien-être des jeunes. Ces résultats sont issus de *l'Enquête sur le comportement des enfants d'âge scolaire en matière de santé*.

Ce rapport définit l'utilisation problématique des médias sociaux comme un modèle de comportement caractérisé par des symptômes semblables à ceux de l'addiction : perte de l'estime de soi, manque de concentration, diminution de la maîtrise de soi, l'augmentation de l'intolérance et privilégiant l'individualisme.

Les directions des écoles sont de plus en plus confrontées à des conflits entre élèves - quand ce n'est pas entre parents et élèves - engendrés sur les réseaux sociaux. Les disputes commencent en ligne et se poursuivent sur le chemin de l'école ou sur les préaux de récréation.

Par ailleurs plusieurs pays européens et extra-européens ont entrepris de légiférer afin de réguler l'accès aux réseaux sociaux par les mineurs.

En 2023, la France a promulgué une loi visant à « instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne ». Afin de protéger les enfants des réseaux sociaux, la loi instaure une majorité numérique à 15 ans pour s'y inscrire, les plateformes étant dans l'obligation de mettre en place une solution technique.

Face à une explosion des cas de dépressions chez les jeunes adolescents, le gouvernement australien a validé un projet de loi qui va fixer à 16 ans l'âge minimal pour utiliser les réseaux sociaux. De même aux États-Unis, le Sénat américain est nanti d'un projet de loi fixant à 13 ans l'âge minimum en la matière.

En l'absence de législation fédérale et dans le cadre des échanges au sein de la commission intercantonale de contrôle de la Convention scolaire romande, il nous est apparu urgent d'agir.

La délégation jurassienne à la commission intercantonale de contrôle de la Convention scolaire romande propose cette motion interpartis, déposée dans l'ensemble des cantons romands afin d'initier un débat constructif sur les enjeux des réseaux sociaux tant sur le plan cantonal que fédéral.

**Nous demandons que le Gouvernement propose une loi visant à protéger les mineurs en âge de scolarité obligatoire des effets potentiellement néfastes des réseaux sociaux.**

Vincent Eschmann (Le Centre)

### Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Francine Stettler (UDC)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Lisa Raval (PS)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciochi (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Ernest Gerber (PLR)
- Pierre-André Comte (PS)
- Brigitte Favre (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Baptiste Laville (Verts)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Philippe Bassin (Verts)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Fabrice Macquat (PS)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Lionel Maitre (Le Centre)
- Magali Voillat (Le Centre)
- Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
- Valérie Bourquin (PS)
- Jean Froidevaux (PCSI)
- Madeleine Juillard Schaller (Le Centre)
- Emilie Guillaume (PVL)

- Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Intervention déposée officiellement le 11 décembre 2024